



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Jean-Paul LECOQ**

*Député de Seine-Maritime*

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

[Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Madame Élisabeth BORNE**

**Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion,**

**de la recherche et de l'innovation**

*Hôtel du Châtelet*

*127 rue de Grenelle*

**75700 PARIS**

Le Havre, le 6 août 2020.

Objet : Alternance

Madame la Ministre,

Malgré la levée du confinement, la crise sanitaire impacte toujours négativement la vie des étudiants. Ils ont été nombreux à ne pas pouvoir exercer d'emplois durant la période estivale et leur manque à gagner est conséquent. Nombreux sont ceux qui me contactent à la permanence parlementaire devant l'absence d'employeur pour des contrats en alternance.

Le choix des études est mûri, demande des sacrifices mais la COVID-19 a fait naître un nouvel obstacle pour les étudiants. Personne ne pouvant anticiper le virus et ses conséquences, les situations sociales et économiques qui en découlent inquiètent les associations, les étudiants eux-mêmes, leurs familles, ainsi que les établissements.

Dans notre contexte économique, social, et sanitaire, il est urgent de sécuriser l'alternance. Poursuivre ses études ne doit pas être synonyme de précarité. Pour exemple, 10 à 15% des jeunes en contrat dans le réseau CFA des CCI ont eu des ruptures de contrats à cause de la crise soit 10 à 15 000 apprentis.

Ainsi les étudiants semblent vivre encore plus durement les conséquences de la crise.

Les effets économiques dans la circonscription, comme dans le reste du pays, seront durables et les entreprises deviennent frileuses à recruter en alternance. Alors même qu'au sein des universités les candidats sont déjà en cours de sélection.

Pourtant les universités de Normandie s'attachent à accompagner le territoire dans l'amortissement des effets de cette crise inédite et ainsi renouer avec un cycle de croissance économique et sociale.

Cette reprise sera possible grâce à une capacité d'innovation. Depuis le mois de mars, on constate au quotidien la nécessité de s'adapter. Aussi le discours selon lequel « la vie ne sera plus jamais comme avant » conforte ce constat et les étudiants, les apprentis, peuvent apparaître comme une ressource en apportant des solutions. Les étudiants et les universités s'accordent sur une démarche qui s'inscrit dans la transition numérique et écologique pour qu'elle soit efficace et utilise pleinement la formation d'étudiants qualifiés capable de produire dans le contexte que nous connaissons.

Pourtant les annonces de votre ministère datées du 12 juin ont entraîné des réactions contrastées. Si le plan en faveur de l'apprentissage vise à l'augmentation et l'élargissement de l'aide unique à l'embauche en la rendant applicable jusqu'en licence professionnelle alors qu'elle l'était jusqu'au bac, les partenaires regrettent qu'elle n'aille pas au-delà. En effet, cette aide exceptionnelle s'étend au recrutement d'apprentis de niveau IV, ce qui explique la recrudescence des candidats de niveau VII dans l'impasse scolaire et professionnelle. Il en va, de même, puisque les contrats de professionnalisation en sont exclus.

Ces formations professionnelles, pourtant à forte valeur ajoutée, doivent être mises en valeur d'autant que la Normandie fait état d'une proportion plus faible de jeunes poursuivant leurs études jusqu'à un diplôme de niveau bac+5.

Les universités ont favorisé l'alternance, et à haut niveau d'études depuis plusieurs années, en offrant des parcours en Normandie jusqu'à peu inexistant, en complémentarité des offres d'autres organismes, permettant ainsi de développer l'emploi dans la région mais entraînant donc les conséquences décrites.

C'est pourquoi je me permets de vous transmettre la requête des présidents d'université de Rouen, Le Havre et Caen. Leur volonté d'être acteurs de la relance économique et sociale du territoire normand pourra se faire en étendant l'aide exceptionnelle de recrutement aux apprentis jusqu'au niveau VII, et à l'ensemble des contrats d'alternance, y compris donc aux contrats de professionnalisation.

Aussi je vous remercie de bien vouloir me faire connaître les futures dispositions prises par votre ministère en faveur de l'alternance. Je saisis également, dans ce sens Madame VIDAL, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Jean-Paul LECOQ